



14ème législature

Question N° : 63652	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur : personnel	Tête d'analyse >enseignants	Analyse > capacités pédagogiques. développement.
Question publiée au JO le : 09/09/2014 Réponse publiée au JO le : 28/07/2015 page : 5767 Date de changement d'attribution : 06/03/2015 Date de renouvellement : 10/03/2015 Date de renouvellement : 21/07/2015		

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport de Claude Bertrand intitulé "Soutenir la transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur" rendu à la DGESIP le 17 mars 2014. Ce rapport s'appuie en particulier sur la nécessité de renforcer l'approche pédagogique dans l'enseignement supérieur même si l'auteur souligne à juste titre que la formulation peut être améliorée pour éviter une secondarisation de l'enseignement supérieur. Il serait plus adapté de parler de didactique dans l'évaluation des modalités de transmission au sein de l'enseignement supérieur. La valorisation de l'aspect didactique est nécessaire et l'auteur propose dix pistes qui sont intéressantes avec en particulier la remise de prix pédagogiques (*teaching awards*) et la prise au sérieux de la didactique dans l'enseignement supérieur. Cela étant, la mise en place d'un observatoire des pratiques pédagogiques risque de gâcher cette volonté et de verser dans une approche bureaucratique manquant de fait cette finalité (l'expression "Grenelle" du supérieur devenant un effet de mode, comme s'il fallait à chaque fois passer par des états généraux pour appréhender un phénomène). Il souhaite savoir si, plutôt que de passer par la distinction de prix d'excellence, il ne serait tout simplement pas plus opportun de valoriser concrètement la part de l'approche pédagogique dans les recrutements d'enseignants-chercheurs dans les diverses sections de CNU.

Texte de la réponse

L'évolution des pratiques et des dispositifs de formation est une nécessité pour améliorer la réussite des étudiants et renforcer l'attractivité des établissements. Cette rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur est une priorité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le principal obstacle à cette rénovation, évoqué dans de nombreux rapports, dont celui de Claude Bertrand, réside dans le manque de reconnaissance de l'investissement des enseignants-chercheurs dans leur activité d'enseignement, et son corollaire, le manque de formation. Aujourd'hui les enseignants-chercheurs sont recrutés principalement sur l'excellence de leur recherche et leurs promotions, notamment dans le passage au grade de professeur d'université, sont essentiellement fondées sur des critères recherche. L'amélioration de la prise en compte de l'activité pédagogique des enseignants-chercheurs passe par un rééquilibrage de la mission formation par rapport à la mission recherche. Des actes symboliques peuvent contribuer à ce rééquilibrage : - la création de prix nationaux de l'innovation pédagogique comme il en existe dans les pays anglo-saxons ou au Québec, ou pour la recherche ; - l'intégration



dans les prochaines promotions de l'Institut universitaire de France de membres sélectionnés pour l'excellence d'un projet d'innovation pédagogique. Au-delà de ces actes symboliques, et conformément à l'article 74 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, une mission de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) est en cours pour identifier des propositions en vue d'améliorer le recrutement, la formation et le déroulement de la carrière des enseignants-chercheurs.